

DECISION DU MAIRE

REFERENCES

Portant déclaration sans suite du marché n°2025_7923 – Travaux d'entretien, de grosses réparations et de petites opérations neuves sur le patrimoine de la Ville et du CCAS de Villeurbanne en groupement de commande - LOT 10 ETANCHEITE

Décision n°2025-018

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Le code général des collectivités territoriales ;

VU : Le code de la commande publique et notamment les articles R.2185-1 et R.2185-2 ;

VU : La délibération du conseil municipal n°D2024-170 du 1er juillet 2024 ;

VU : La consultation relative au marché n°2025-7923 – Travaux d'entretien, de grosses réparations et de petites opérations neuves sur le patrimoine de la Ville et du CCAS de Villeurbanne en groupement de commande - LOT 10 ETANCHEITE - publiée le 16/07/2025 et dont la date limite de remise des offres était fixée au 16/09/2025.

CONSIDERANT : qu'en ce qui concerne la consultation citée en objet, la Ville a dû redéfinir son besoin au niveau des quantités estimées au sein de la simulation financière.

CONSIDERANT : que conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite pour motif d'intérêt général comprenant la redéfinition du besoin.

DECIDE

ARTICLE 1 La procédure de passation du marché 2025_7923 – Travaux d'entretien, de grosses réparations et de petites opérations neuves sur le patrimoine de la Ville et du CCAS de Villeurbanne en groupement de commande - LOT 10 ETANCHEITE – est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 2 L'ensemble des entreprises ayant déposé une offre seront informées de cette décision.

ARTICLE 3 Une nouvelle consultation concernant le présent marché sera relancée selon la même procédure, à savoir la procédure formalisée.

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES, ASSURANCES,
COMMANDE PUBLIQUE ET
PATRIMOINE**

Mairie de Villeurbanne

27, rue Paul Verlaine

Métro gratte-ciel

Téléphone 04 78 03 69 42

Télécopie 04 78 03 68 66

Adresse postale

Hôtel de ville

bp 65051

69601 Villeurbanne cedex

en rappelant le service

concerné

ARTICLE 4 Madame la directrice générale des services de la ville de Villeurbanne est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Ville et transmise au contrôle de légalité.

ARTICLE 5 Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de notification et de publicité.

Villeurbanne, le 21/10/2025

Cédric VAN STYVENDAEL
Maire de Villeurbanne

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'Van Styvendael'.